

Réforme APE : « Deux ans pour rassurer »

« Il y aura probablement des rééquilibrages à faire au sein de l'enveloppe. Des ASBL auront peut-être plus, d'autres moins. Mais il y a un budget complémentaire de 58 millions d'euros. »

Même l'opposition l'a reconnu : la réforme des Aides à la promotion de l'emploi (APE) a bien évolué depuis sa première version. Mais pas au point de faire l'unanimité. Premier débat en commission.

● **Pascale SERRET**

Il a fallu moins de temps au ministre wallon de l'Emploi, le MR Pierre-Yves Jeholet, pour présenter son projet de réforme des Aides à la promotion de l'emploi (APE, en débat en commission du Parlement wallon hier), que pour venir à bout de la charge matinale de l'opposition qui réclame des auditions.

Néanmoins, pas de quoi bâcler un débat d'une certaine tenue. En tout cas, on a connu des échanges plus enragés.

« Au-di-tions ! Au-di-tions ! »

Pendant plus de trois heures, les députés PS (avec le renfort d'Écolo) se sont donc relayés pour réclamer des auditions sur tous les tons : puisque les secteurs sont inquiets, puisque le ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles Rudy Demotte l'est aussi (la réforme concerne aussi la Communauté française), autant les entendre avant d'avoir à débattre et à voter pour la première fois cette réforme imposante.

C'était la requête longuement argumentée par l'opposition. « C'est le projet le plus important de votre

courte législature », plaidera Patrick Prévot (PS). En vain. Les demandes ont été rejetées en bloc par la majorité au terme d'une matinée plutôt tendue.

Ensuite, le ministre a pu présenter son projet de réforme, avec un maximum de clarté, de pédagogie et en prenant soin de ne pas (plus) critiquer ses prédécesseurs. Du moins jusqu'à un certain point.

« Pas d'impact global »

Pour rappel, le dispositif APE permet depuis 2002 de soutenir financièrement des Communes, des CPAS, des ASBL et le secteur de l'enseignement pour embaucher des demandeurs d'emploi inoccupés et peu qualifiés.

Le ministre Jeholet critique depuis longtemps le système tel qu'il existe aujourd'hui : opaque, sans maîtrise budgétaire et parfois très éloigné de l'objectif initial. Il veut simplifier et rendre plus transparent le processus de gestion et d'attribution des aides.

Un cadastre sera créé et actualisé chaque année. La subvention sera unique, forfaitaire et liquidée en

trois tranches. Le système sera transféré aux ministres. Chacun endossera, dans ses matières, la responsabilité de l'attribution et du contrôle des APE. « Avec un phasage concerté, secteur par secteur », insistera plusieurs fois le ministre.

L'emploi global ne sera pas impacté, promet-il. « Il y aura probablement des rééquilibrages à faire au sein de l'enveloppe (fermée, NDLR). Des ASBL auront peut-être plus, d'autres moins. Mais le budget augmente de 58 millions € », rappelle le ministre. L'enveloppe APE

dépassera donc 1 milliard.

Le projet de décret du ministre MR a évolué depuis les deux premières versions. En bien. C'est en tout cas ce qu'on admet jusque dans les rangs du PS.

« Un chat dans un sac »

Concrètement, en quoi le projet de décret a-t-il bonifié en cours de route ? D'abord, pas de changement en 2019. La période transitoire a été retardée d'un an : elle commencera le 1^{er} janvier 2020, entrée en vigueur complète en 2021. La méthode de calcul des subventions tiendra compte des points APE « subventionnés » (plus près de la réalité de terrain que les points « octroyés ») et de 100 % des points à durée déterminée au lieu de 80 %.

« Comme quoi, la mobilisation contre le projet de réforme a été payante. Certaines craintes ont été entendues », se réjouit Éliane Tillieux (PS). Pas assez convaincue néanmoins pour adhérer au projet. Écolo non plus : « 60 000 personnes ne savent toujours pas si elles auront encore un emploi », rappelle Hélène Ryckmans.

Écolo et le PS réclament d'autres documents : les projets de décret que devront présenter les ministres fonctionnels. « Sinon, ça revient à acheter un chat dans un sac », soutient le PS Pierre-Yves Dermagne. Mais ce n'est pas à l'ordre du jour. Le ministre tempère : « On a deux ans pour rassurer les secteurs ». Des secteurs manifestement toujours inquiets au point d'envoyer encore une foule de messages en direct aux députés. Un premier vote était attendu, probablement majorité contre opposition. ■

Exclues du système, les Provinces protestent

« **C'**est peut-être le point le plus délicat », admet Pierre-Yves Jeholet avant d'aborder un chapitre important : la suppression d'un certain nombre de bénéficiaires des APE. Les régies communales autonomes, les services du gouvernement wallon, du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les Provinces en font partie. « Pas pour des raisons budgétaires (5,5 millions). Mais c'est un choix. Si on a pu ajouter 58 millions de budget pour le non-marchand, c'est aussi parce qu'on a réduit certains coûts, dont celui-là. »

Mais les raisons qui ont amené ce choix n'ont pas échappé à l'Association des provinces wallonnes (APW). « Pour justifier l'exclusion des Provinces du nouveau système APE, le ministre se réfère également à la Déclaration de Politique Régionale, qui prévoit une réforme en profondeur de l'institution provinciale. L'APW rappelle que réforme ne veut pas dire sup-

pression et que cette même DPR érige, en principe de la réforme des Provinces, le maintien des services et de l'emploi ».

Elle veut bien reconnaître que le système devait être réformé pour mieux coller aux besoins des usagers. Mais selon l'association, 400 équivalents temps plein (324, selon le ministre) seraient menacés dans des secteurs comme la culture, l'enseignement, le social ou les instituts médico-pédagogiques.

Pour les Provinces comme pour le Forem, également exclu des bénéficiaires, Pierre-Yves Jeholet considère que la réforme des APE ne doit pas d'office mener à des licenciements. « Avec une bonne politique de ressources humaines, on pourra amortir la fin du dispositif : départs à la retraite, etc. »

Au PTB, on a de gros doutes : « Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de licenciements qu'il n'y a pas de suppressions de postes », relève Frédéric Gillot. ■ P.S.